

LARRÉ

L'INFORMATION DE LA COMMUNE DE LARRÉ



Fête de l'École

Le mot du Maire

Nous voici bientôt arrivés au terme du mandat que vous nous aviez confié lors des élections municipales de 2014. Comme vous le savez déjà, je n'ai pas l'intention de proposer ma candidature en 2020. La commune aura besoin de volontaires afin de poursuivre ce qui est engagé, et, assurer l'avenir de la commune.

Une réunion d'information sera organisée en septembre sur le fonctionnement d'un conseil municipal et de ses commissions, ainsi que sur celui de la communauté de communes, ses commissions, ses comités consultatifs.

Je souhaite qu'un maximum de Larréens, intéressés par la vie communale, participent à cette soirée, et manifestent leur intention de s'investir dans ces futures élections.

J'ose espérer que des vocations apparaîtront et qu'un projet de liste verra le jour dans les semaines suivantes, sachant qu'ayant passé la barre des 1000 habitants, le panachage n'est plus permis, « **Liste unique avec parité** ».

Actuellement, nous travaillons sur les projets décidés en conseil. Ce sont des gros chantiers et cela prend du temps. Premier projet, le futur lotissement dans le secteur de Kériel sud. La Commune étant propriétaire d'une parcelle d'environ 3 ha, une première tranche sera dégagée pour environ 18 lots, il est encore un peu tôt pour vous présenter l'avant-projet, mais il avance bien. Le deuxième chantier est le « Bâtiment Bédard » situé dans le centre du bourg. Nous en sommes au choix d'architecte pour réaliser ces travaux de réhabilitation : locatif à l'étage un T2 un T3. Le rez-de-chaussée à vocation commerciale ou professionnelle, 3 box devraient être mis à disposition pour de nouvelles activités. Dans le jardin situé à l'arrière une voirie de desserte sera réalisée afin de desservir 4 maisons de plain-pied à vocation locative confiées à un bailleur social.

Pour terminer, une bonne nouvelle, le commerce de proximité tant attendu va ouvrir bientôt. Ce sont des gens du Nord qui se délocalisent, ils ont besoin d'un peu de temps pour régler la partie administrative et suivre la formation nécessaire pour son bon fonctionnement. Vous allez avoir un complément d'info dans ce petit journal.

Bonnes vacances.

Le Maire

André Sérazin

SOMMAIRE

Mot du Maire	P	2	Nouveaux services à Larré	P	6
Sommaire	P	2	Animations de l'été : Bal populaire du 12 juillet et Mardi de Pays du 20 août		
La vie communale			Informations municipales	P	7 et 8
Compte-rendu des CM (cahier central)	P	I à VIII	Les subventions 2019	P	9
Budget 2019	P	3	Calendrier des Manifestations 2ème semestre 2019		
Mairie : horaires d'été	P	4	Animations municipales et médiathèque	P	10 et 11
Cantine : inscriptions			Le journal des associations	P	12 à 16
Sécurité routière			Intercommunalité	P	17 à 20
Elections municipals 2020			Les Amis de l'École Publique	P	21
Livres d'Or de naissance	P	5	Les Petits Apprentis	P	22- 23
PLUI			La Fête des Associations en photos	P	24
Urbanisme					

Contact : Mairie de Larré

1 Place Guillaume Pichon 56230 LARRÉ

Tél 02.97.67.20.50

mail : mairielarre@wanadoo.fr

Fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général (eau, assainissement, électricité, combustibles, petites fournitures, entretien bâtiments et voirie, assurances, transport scolaire, repas cantine, téléphone, affranchissement, taxe foncière....)	234 000
Charges de personnel	290 000
Autres charges de gestion courante (indemnités élus, participation aux divers syndicats, Admission en non-valeur....)	49 000
Charges transférées Communauté de Communes	8 000
Subventions aux associations	11 000
Intérêts d'emprunts + frais	23 500
Virement à la section d'investissement	407 499
Subvention aux Budgets Annexes	8 688
Amortissement + dépenses imprévues	5 100
Total	1 036 787

Recettes

Excédent reporté	223 633
Impôts et taxes	415 762
Dotations (Etat, Département...) + autres	230 925
Loyers + location salle communale	58 000
Produits des services (cantine...) + redevances	55 315
Remboursement Etat (contrats aidés) + Assurance	2 700
Excédent des budgets annexes	50 452
Total	1 036 787

Investissement

Dépenses

Déficit reporté	229 001
Travaux voirie + cheminement piétons	49 471
Voirie desserte logements sociaux + honoraires	91 734
Remboursement emprunts+ Synd. Morbihan Energies et cautions	74 555
Honoraires Bureau Etudes+ frais d'études siaep	11 100
Matériel+ logiciel informatique+panneaux voirie	21 097
Travaux de bâtiments (classe+mobilier) + travaux accessibilité école	211 000
Autres travaux de bâtiments	24 956
Travaux Morbihan Energies (réseaux)	27 000
Acquisition terrain bâti	135 000
Dépenses imprévues	5 000
Total	879 914

Recettes

Subventions/voirie (DETR, département)	61 604
Amortissement	1 500
Cautions	2 000
Taxe d'Aménagement	7 000
FCTVA	40 000
Virement de section de fonctionnement.	407 499
Excédent de fonctionnement (affectation du résultat)	291 311
Subventions/solde salle multifonctions + classe	170 770
Total	981 684

Modifications des heures d'ouverture de la mairie pendant l'été

A partir du 15 juillet jusqu'au 04 août, la mairie sera ouverte tous les matins du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 (fermée le lundi).

Du 05 août au 31 août, la mairie sera ouverte du lundi au vendredi aux horaires habituels (fermée le samedi)

Inscriptions à la cantine

L'inscription ou la ré-inscription des enfants à la cantine pour l'année scolaire 2019/2020 doit être faite pour le **Vendredi 16 Août 2019** au plus tard.



Information sécurité routière

Fin mars, début Avril, pendant deux semaines la commune a pu profiter de la mise à disposition par Questembert Communauté d'un radar pédagogique.

En effet, afin de mieux connaître la vitesse des véhicules circulant dans le périmètre de Larré, le radar pédagogique a été installé à différents axes routiers de la commune.

Après analyse des résultats relevés sur la période, on peut constater que, sur les vitesses relevées sur les axes menant au bourg, 15% des véhicules sont au dessus de la limitation, surtout sur le créneau 11H00/13H00 avec des dépassements réguliers de plus de 10 Km/h.

Dans le bourg, où la vitesse est limitée pour rappel à 30 KM/H, la moyenne des valeurs est conforme à celle-ci, malheureusement on constate aussi que des dépassements de plus de 15km/h sont relevés sur le temps du midi.

Afin de pouvoir augmenter notre base de données sur la vitesse des véhicules circulant sur la commune, d'autres campagnes de mise en place du radar pédagogique auront lieu dans les mois à venir.

Le but de cette action étant de pouvoir connaître nos zones de danger et de mettre en place les solutions adéquates pour pouvoir permettre à tous (piétons et véhicules) de circuler en toute sécurité sur nos routes.

Elections Municipales Mars 2020

Vous vous sentez concerné par l'avenir de votre commune !

Vous avez des compétences et vous souhaitez les mettre à la disposition de vos concitoyens !

Vous hésitez à vous engager car vous ne maîtrisez pas suffisamment l'environnement municipal et communautaire !

Les élus larréens vous proposent une rencontre/débat afin de vous éclairer et répondre à toutes vos interrogations.

Lors de cette réunion, nous vous présenterons le fonctionnement de notre commune ainsi que notre place dans l'intercommunalité. Le maire, les adjoints et les conseillers vous détailleront leurs fonctions et leurs rôles au sein du conseil et dans les différentes commissions.

A l'issue de cette présentation, vous pourrez échanger avec les élus présents.

En Mars 2020, **la majorité des membres du Conseil Municipal actuel ne se représente pas.**

Il est donc de notre devoir de préparer cette échéance afin que la transition se déroule dans les meilleures conditions possibles pour tous.

Rendez-vous le Vendredi 27 Septembre à 20 h

Salle l'Agapanthe

Espace Culturel du Pont-Gohlen

LARRÉ

Livres d'Or de naissance du 1er semestre



Bienvenue aux nouveau-nés de Larré et toutes nos félicitations aux heureux parents !

Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI)

L'élaboration du PLUI touche à sa fin. Les représentants de la commune se sont rendus à Questembert Communauté pour étudier et valider les réponses qui seront apportées à toutes les questions et remarques présentes dans la conclusion de l'enquête publique relative à la commune de Larré.

Une mise à jour du PLUI est en cours afin de prendre en compte les remarques des partenaires associés (préfecture, chambre d'agriculture, etc.) avant finalisation de la procédure.

Urbanisme

Entrée école

Le réaménagement de l'entrée de l'école se termine. Les travaux consistaient à transformer l'ancien préau en salle de classe et sanitaires, ainsi que la construction d'un porche. Cet ensemble sera opérationnel à la rentrée de Septembre 2019



Aménagement bâtiment 3 rue du Calvaire

Le Conseil Municipal a engagé des démarches afin d'acquérir et de réaménager le bâtiment situé au 3 rue du Calvaire, ainsi que les terrains à l'arrière de ce bâtiment.

Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment en locaux tertiaires au rez-de-chaussée et en logements sociaux à l'étage.

Le jardin sera confié à un bailleur social pour la réalisation de 4 maisons de plain-pied.

Aménagement terrain communal Kériel Sud

Le Conseil Municipal engage un avant-projet pour l'aménagement du terrain communal Kériel Sud, aménagement à vocation habitat.

A ce titre, le bureau d'études GEO BRETAGNE SUD a été retenu pour monter le dossier technique de la 1^{ère} tranche d'aménagement avec une vingtaine de lots.



Bonne nouvelle à Larré !!!

L'épicerie reprend du service à partir du **vendredi 27 Septembre 2019**. Florence Vernieuwe, nouvelle gérante de l'épicerie, vous proposera des produits de première nécessité, un dépôt de pain, des fruits et légumes de saison, bio et autres. Le Panier de Florette, nouveau nom de l'épicerie, se veut avant tout commerce traditionnel mais également « multiservices de proximité ».

Florence, alias Florette, vous proposera des sandwiches frais avec ou sans formule toute la semaine, un rayon charcuterie issue de producteurs locaux et un service Point Relais pour vos colis.

Accompagnée de son mari, Eric, qui soutient son projet, ils auront à cœur de s'investir dans la vie du village.

Florence et Eric souhaitent remercier tout particulièrement la municipalité de Larré, la communauté de communes de Questembert ainsi que les commerçants et habitants de Larré pour le formidable accueil qu'ils leur ont réservé.

Nouveau service

Installée depuis peu sur notre commune, **Kim Dupont** vous propose ses services en qualité de :

- **Photographe** pour tous vos événements familiaux : grossesse, nouveau-né, enfant, smash the cake, baptême, mariage...

mail : k.dupontphotographe@hotmail.com / tél 07.85.87.56.54

facebook : K.Dupont Photographe

- **Créatrice de vêtements et d'accessoires**, doudous, jouets, bijoux de dentition ...

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant ses créations sur le site :

www.preuedamourcreationsartisanales.com et sur facebook : Preuve d'Amour

mail : preuedamour.creation@outlook.com / tél 07.85.87.56.54



Bal populaire 12 Juillet

Rendez-vous le **Vendredi 12 Juillet** à partir de **21 heures 30** pour le bal populaire animé par

MEGA AMBIANCE ANIMATION



Feu d'artifice vers Minuit (en fonction de la météo)

Étang du Pont-Gohlen

Mardi de Pays à Larré - le Mardi 20 Août

Balade botanique

Départ à 17h pour une balade nature à la découverte de la flore en compagnie de l'association Saute Ruisseaux. Prévoir chaussures de marche, vêtement en fonction de la météo, bouteille d'eau (poussette déconseillée). Lieu de RDV précisé lors de la réservation.

Gratuit. Sur réservation (places limitées). 06 87 29 39 57

sauteruisseau.asso@gmail.com



Le parc éolien du Rocher Breton en quelques chiffres...

Production électrique annuelle en 2018 :

17 750 000 kWh/an ce qui est conforme à nos prévisions de production

Nombre de foyers alimentés (hors chauffage) :

6 600 foyers, soit 16 750 personnes

Rejet de CO2 à l'atmosphère évité :

5 260 tonnes/an (soit 2 500 voitures)



Rendez-vous de l'amitié

Vous êtes né(e) une année en 9, cette fête est la vôtre. (De 20 à 90 ans). Retrouvons nous le **5 octobre** salle l'Agapanthe en soirée. **Date limite d'inscription le 12 août 2019.**

Contacts :

Ghyslaine BUGNON – 07 61 92 29 93
Marie-Claude PERRAIS – 02 97 67 23 29
Arlette LE BRETON – 06 16 70 88 63

Calendrier de l'Avent - page facebook Mairie de Larré

Vous êtes nombreux à nous suivre sur la page facebook de la mairie et vous avez tout particulièrement apprécié le calendrier de l'Avent que nous avons diffusé du 1er au 24 décembre 2018.

Nous souhaitons reconduire cette opération, et pour cela, nous aurions besoin de vos anciennes photos de classe, principalement la période allant jusqu'en 1990

Vous pouvez les apporter en mairie afin de les scanner. Vous les récupérez tout de suite. Merci et à bientôt sur notre page facebook !

Accueil Jeunes de Larré



La Maison des Jeunes de Larré est ouverte le mercredi de 14h00 à 18h00.

L'animateur François JOSSE est présent pour un soutien des jeunes dans la mise en place de projets, tels que l'organisation de leurs vacances, création d'ateliers...

Les jeunes sont entièrement acteurs, de la naissance de l'idée jusqu'à la réalisation du projet.

Différentes activités peuvent être proposées comme des ateliers libres (baby-foot, fléchettes, jeux de société, ateliers créatifs...) à la MDJ mais aussi des activités de découverte et de sensibilisation qui allient sport, culture et loisirs.

Matinées citoyennes des 27 Avril et 29 Juin

Bonne participation aux 2 matinées citoyennes des 27 avril et 29 juin, avec entre autres des nouveaux arrivants sur la commune, l'occasion pour eux de faire connaissance plus facilement.

Les objectifs de ces matinées sont d'interpeller les particuliers sur les problématiques de gestion des espaces communaux avec l'abandon des produits phytosanitaires, les matinées citoyennes ont pour objectif le « zéro phyto ».

En partenariat avec Le Syndicat mixte du grand bassin de l'Oust, pour la première année, des sachets de graines et des livrets de conseils de jardinage ont été remis aux participants.

La municipalité remercie aussi les agriculteurs qui nettoient les accotements de voirie avec leur matériel, ainsi que tous les particuliers qui entretiennent régulièrement les espaces communs afin d'embellir leur village.



Une partie des participants à la matinée du 29 Avril

Commémoration du 08 Mai



Beaucoup de monde lors de la cérémonie du 8 mai cette année.

Anciens combattants, élus, parents et enfants s'étaient retrouvés devant la mairie à 11h pour se rendre au monument aux morts. Après la lecture des textes officiels, en présence des présidents d'associations d'anciens combattants, des enfants scolarisés à l'école publique « Les Petits Apprentis » ont lu un poème de Paul Eluard écrit en hommage à « Gabriel Péri ».

Merci à Thalia, Clémence, Milady, Joshua et Djali pour cette lecture ainsi qu'à l'équipe enseignante qui les a préparés.

Tout le monde s'est retrouvé ensuite en mairie pour le traditionnel verre de l'amitié.



Les subventions 2019

ÉCOLE « Les Petits Apprentis »			
Jeux de cour	500 €	Amicale de l'École Laïque	1.200 €
Transports sorties scolaires	2.000 €	Association Boules Bretonnes	150 €
Arbre de Noël de l'École	8 €/élève	Amicale des Donneurs de Sang – Questembert	100 €
Subvention Manuels scolaires	300 €	Truite Questembergeoise	100 €
Fonctionnement	200 €	Comité local des A.C.P.G.	100 €
Les associations			
Association Entente Sportive Larré/Molac	500 €	Association « Les Amis de l'Arz »	200 €
Association « La Réplique » (théâtre)	300 €	Association « F.N.A.C.A »	100 €
Association Larré Tonic (gym)	800 €	A.D.M.R.	150 €
Association « Larémifasol » (fête de la musique)	300 €	Etablissements spécialisés	250 €/Ets
Société de Chasse de Larré	100 €	Ets extérieur (CFA, Chambre des Métiers, Centre de formation...)	60€/élève
Courir à cœur	100 €	S.E.M'Agri	100 €
		EMSS LORIENT	150 €

Calendrier des Manifestations 2ème semestre 2019

12	Juillet	Bal populaire et feu d'artifice	Municipalité
14	Juillet	Concours de boules (à Larré)	E S L M
3 et 4	Août	Concours de boules	FNACA
20	Août	« Les Mardis de Pays »	Municipalité
7	Septembre	Concours de boules (adhérents)	ABBL
27	Septembre	Réunion et débats élections municipales 2020	Municipalité
28	Septembre	Préparation du Calendrier des Fêtes	Municipalité
11	Novembre	Cérémonie de la fin de la guerre 14/18	Municipalité
23	Novembre	Tartiflette à Molac	E S L M
07	Décembre	Téléthon	Inter-Associations
14	Décembre	Goûter et Spectacle de Noël	Les Amis de l'École Publique

Les animations municipales

Ateliers « Arts Créatifs » pour les jeunes



Beau succès encore pour ces ateliers créatifs du 1er semestre (gratuits - sur inscription)

L'atelier du 20 février a permis aux participants, enfants et parents, de créer une matryochka (poupée russe) en boules de polystyrène .



Le 17 Avril, apprentissage de la technique de création de fleurs en origami. Des mamans ont dû être comblées avec les superbes fleurs réalisées par leurs enfants ! Devant le succès remporté, un nouvel atelier sera programmé très prochainement.



Les activités pour les jeunes enfants 0/3 ans

Quelques photos prises lors des séances « **Bébés Joueurs** » (2ème vendredi du mois) et « **Eveil Ludique** » (dernier vendredi du mois) du 1er Semestre
Gratuit - Ouvert à tous les petits de 0/3 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents ou nounous.



La séance de rentrée aura lieu le vendredi 13 Septembre 2019 à la ludothèque
Renseignements et inscriptions au 06.89.82.77.50.

Atelier « Généalogie »

Les rencontres « **Généalogie** » se déroulent tous les 2 mois. Toute personne intéressée peut se joindre au groupe, débutante comme confirmée. C'est, avant tout, un lieu d'échanges. L'animatrice, Michèle Le Nagard est à la disposition des participants pour les « aiguiller » ou les « débloquer » dans leurs recherches.

Prochaine rencontre le **Samedi 7 Septembre 2019 à 14h00**, salle Les Mimosas à côté de la médiathèque (gratuit).



Renseignements et inscriptions au 06.89.82.77.50.

La médiathèque municipale

Petits coups d'œil sur les ateliers de ce printemps :

« Les Ateliers de la Médiathèque » ont lieu une fois par mois. Ils remportent un vif succès aussi bien auprès des adultes que des enfants. En effet, rien de tel qu'un atelier créatif pour se retrouver, échanger nos savoir-faire et passer un bon moment. Nous nous efforçons de diversifier les sujets et techniques pour que chacun puisse y parti-



30
Janv.

Création d'oiseaux en laine



27
Févr.

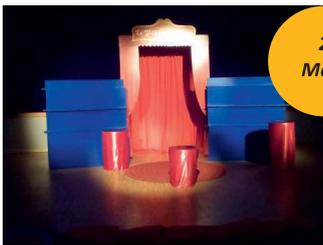
Le ménage au naturel



27
Mars

Défis Kapla

Sans oublier les animations pour tous les âges !



2
Mars

Le petit crique de A à Z



3
Avril

« Raconte moi les oiseaux »
ronde d'histoires pour les tout-petits



9
Mai

Conférence Stéphane Batigne

La Biennale du livre 2019 : partenariat entre la Ville de Questembert et le Réseau des Médiathèques

Les Petits Apprentis ont pu profiter de la venue de 2 auteurs/illustrateurs grâce au travail de préparation et d'organisation réalisé par la médiathèque. Ces ateliers ont bénéficié du co-financement de Questembert Communauté et de la municipalité de Larré

Et pour la suite ...

En septembre, dans le cadre des **Journées du Patrimoine** seront exposées des photos anciennes de Larré. Si vous avez des petits trésors dans vos anciens albums et que vous voulez les partager, n'hésitez pas à nous contacter.

Le samedi 26 octobre en lien avec le concours des maisons fleuries sera organisé un **troc aux plantes et graines** avec une mini-brocante de pots, jolis cache-pots et vases. Si vous souhaitez y participer, n'oubliez pas de préparer vos boutures, graines et vieux pots ! Pour accompagner cet événement aura lieu **une exposition « Le Jardin au naturel »** en collaboration avec Le Grand Bassin de l'Oust. Et bien sûr, des livres pleins de bons conseils pour faire un beau jardin !

Et vous êtes toujours les bienvenus à nos ateliers, aux rondes des histoires pour les tout-petits et à l'initiation informatique du mercredi matin avec Simone ... Et n'oubliez pas que la médiathèque s'enrichit régulièrement de nombreux livres, CD et jeux.

Pour tout savoir sur la vie de votre médiathèque, ses livres et animations, connectez-vous au site « d'une médiathèque à l'autre » ou venez nous rendre visite !

Et surtout, nous remercions chaleureusement toute l'équipe de bénévoles sans laquelle rien ne serait possible !

Peut-être avez-vous envie de nous rejoindre pour faire vivre la médiathèque ? N'hésitez pas à nous contacter !

Tarifs médiathèque :

Abonnement foyer Questembert Communauté : 12€ (20 € si non résident)

Abonnement gratuit pour : les - de 18 ans, les étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, AAH (sur justificatif). Conditions de prêt : 6 livres, 1 jeu ludothèque, 2 dvd, 2 CD par emprunteur.

Votre inscription vous donne accès au prêt dans les 13 médiathèques du Pays de Questembert. Avec votre carte personnelle, vous pouvez réserver et emprunter sur l'ensemble du réseau et la navette vous permet de récupérer et retourner les documents dans la médiathèque de votre choix.

larre.bibliotheque@orange.fr

02.97.67.25.71

Pour consulter votre compte, rechercher et réserver des documents, vous pouvez vous connecter au site des médiathèques du pays de Questembert: **www.mediatheques.questembert-communaute.fr**. Vous y trouverez également toutes les informations pratiques (horaires, coordonnées) de la médiathèque de Larré et des 12 autres médiathèques du réseau.

Pour communiquer sur les événements que vous proposez, vous avez plusieurs possibilités :

- **L'Agenda de l'Office de Tourisme de Questembert/Rochefort en Terre**
Les événements associatifs saisis sur le site de l'OT apparaissent automatiquement sur le site internet de Questembert Communauté, page Larré.
- **Le panneau lumineux** : les événements sont affichés au minimum 10 jours avant la date de la manifestation (pour les événements nécessitant la tenue de stands : Téléthon, brocante..., une première information est programmée 1 mois avant, toujours pour une période de 10 jours)
Important : le panneau lumineux est strictement réservé aux informations communautaires, municipales ou associatives.
- **La page Facebook** de la mairie de Larré (uniquement des documents sous format JPEG)

Dans tous les cas, les éléments doivent nous être communiqués suffisamment tôt (le mieux serait 2 semaines avant l'évènement) en mairie ou à simone.malville@orange.fr

Et bien sûr, les bulletins municipaux et les flash-infos. Les informations doivent nous parvenir avant les dates limites qui vous sont communiquées avant chaque parution.

Larémifasol fête sa musique



Tempête annoncée sur la région Bretagne pour la journée du vendredi 7 juin, nous avons pallié ce contre temps en déplaçant la « fête de la musique » dans la salle de sport.

Vous êtes nombreux à avoir défié le vent pour venir vous amuser et apprécier la musique à la sonorité africaine de TamaSira pour débiter vers 20h30. La soirée s'est poursuivie avec Cakti Gombo du style cumbia au rythme des percussions. Changement de registre avec le dernier groupe Ventana pour finir sur du rock !

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à cette édition qui s'annonçait compliquée vu le temps. Nous espérons que vous avez passé une excellente soirée en notre compagnie

Visiteurs, bénévoles et musiciens, merci à tous !

Rendez vous le vendredi 5 Juin 2020 pour la prochaine édition ! à bientôt.



retrouvez nous sur facebook Larémifasol



Le Téléthon 2019

Petit rappel, le téléthon aura lieu cette année le samedi 7 Décembre. Si vous souhaitez vous joindre à nous pour préparer cette journée, une réunion sera proposée en Octobre, la date exacte sera communiquée dans le flash info d'octobre.

Courir à Cœur

Le 16 juin, l'association Courir à Cœur organisait le premier trail de Larré. Un beau succès dont nous nous félicitons. 134 personnes ont participé aux deux premières courses de 15 km et 7 km. Quant aux enfants, environ 30, ils ont participé aux courses de 2km, 1 km et 600 m. Les bénéfices de cette manifestation sont offerts à l'association « Rêves de Clown ». (Découvrez les images en page de couverture).

Les co-présidents : Amandine Kozik et Hugo Boy

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/2018

Présents : Mesdames LE BRETON GUENEGO. MALVILLE. MM. BERTIN. KERRAND. KNUCHEL. LE PAGE. SAYER. SERAZIN. TIDU.

Absents : Mme DUPUIS (procuration à M. TIDU). M. MAGREX (procuration à M. SERAZIN) M. LE MONNIER-LE PAGE.

Mme MALVILLE S. a été nommée secrétaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 novembre 2018

2018-11-01 Administration Générale – Modification des statuts de Questembert Communauté portant sur l'extension des compétences facultatives concernant les milieux aquatiques (items 6 et 12 Hors GEMAPI)

Il est rappelé que la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés...)** par les lois n° 2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), à compter du 1er janvier 2018.

Ce transfert obligatoire concerne les items suivants, article L211-7 du code de l'environnement :

- 1° - L'aménagement des bassins versants
- 2° - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- 5° - La défense contre les inondations et contre la mer
- 8° - La protection et la restauration des zones humides

Questembert Communauté dispose sur son territoire de différents bassins versants en conséquence de quoi, elle adhère à différents organismes gestionnaire de bassins versants ou sous- bassins versants.

En conséquence, dans le souci de rationaliser et d'harmoniser la politique de gestion des milieux aquatiques sur le territoire, compte tenu de la multiplicité des acteurs, le conseil communautaire de Questembert Communauté a procédé à l'extension de la compétence communautaire aux compétences facultatives de la politique de l'eau - Hors GEMAPI

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **approuve la modification des statuts communautaires par l'extension des compétences facultatives Hors GEMAPI dans son alinéa 3-7, à savoir :**

3-7 – Politique de l'eau- Hors GEMAPI

La Communauté de Communes est compétente pour :

- *le suivi du SAGE et les participations aux missions d'un EPTB (*)*
- *la gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique (*)*
- *la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et non agricoles, sans se substituer aux responsabilités des émetteurs, par des actions de conseils, de sensibilisation, de lutte contre la pollution par le ruissellement des eaux en favorisant la reconstitution du bocage, les actions devront être en lien avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)*
- *des actions d'animation et de sensibilisation à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère.*

- **approuve les nouveaux statuts (projet joint en annexe) applicables au 1^{er} janvier 2019;**

() compétences déjà attribuées par Arrêté Préfectoral du 6/04/2018*

- **donne pouvoir à M. Le Maire pour transmettre la délibération au Président de Questembert communauté ;**

- **donne pouvoir à M. Le Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.**

2018-11-02 Validation des statuts du SMGBO

Le comité syndical du syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust a validé la modification de ses statuts le 4 avril 2018. Questembert Communauté est désormais compétente en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis le 1er janvier 2018 et s'est substitué à la commune au sein du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust. En revanche pour les compétences hors GEMAPI (pollutions diffuses, bocage...) elles sont toujours du ressort de la commune. Ainsi, la commune est toujours membre du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

Après en avoir pris connaissance le conseil municipal est appelé à donner son avis sur les nouveaux statuts. Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux statuts du Grand Bassin de l'Oust.

018-11-03 Concours du receveur Municipal / Attribution d'indemnité

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal décide :

de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. HEMERY Ronan, Receveur Municipal.

2018-11-04 Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu le décret n° 2005-324 du 07 avril 2005 relatif à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il veut participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légalité dE-matérialiSé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministre de l'intérieur.

Les avantages attendus par la télétransmission se mesurent notamment en termes d'économies de papier et d'affranchissement postal, ainsi que des gains de temps dans l'acheminement des actes, l'archivage et les recherches documentaires. La sécurité des échanges est garantie en ce qui concerne l'identité des parties, l'intégrité des documents et leur horodatage. Enfin, l'accusé de réception de la préfecture est retourné en quelques minutes.

le Conseil Municipal :

décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, autorise M. Le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat.

2018-11-05 Application du droit des sols - Adoption d'une convention tripartite Vannes Agglo / Communauté de Communes et Communes

Vu la délibération du 28 octobre 2011 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Larré,

Vu les dispositions de l'article L422-1 a) du code de l'urbanisme en vertu desquelles le Maire a compétence pour délivrer, au nom de la commune, les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols,

Vu l'alinéa 5 du II de l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de l'article 134 de la loi ALUR les communes ne peuvent plus bénéficier des services de l'Etat pour l'instruction de leurs actes et autorisations d'urbanisme ;

Considérant que l'instruction des autorisations d'urbanisme nécessite pour la commune de s'entourer de moyens pour instruire les demandes et dossiers correspondants,

Considérant qu'en application des articles R410-5 et R423-15 du code de l'urbanisme la commune peut, par voie de convention, confier cette mission à un Etablissement Publics de Coopération Intercommunale,

Considérant que GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION instruit pour le compte de la commune depuis le 1^{er} juillet 2015 les autorisations d'urbanisme.

Considérant que les modalités de réalisation de l'instruction et de délivrance des autorisations d'urbanisme, ainsi que celles relatives au remboursement par la commune de la prestation doivent être définies par convention.

Considérant que compte tenu de la création de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, il convient de renouveler ladite convention.

Le Conseil Municipal :

autorise M. Le Maire à signer :

- la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION,
- l'arrêté municipal donnant délégation de signature aux agents chargés de l'instruction des demandes conformément aux dispositions de l'article L423-1 du code de l'urbanisme,
- accepte de prévoir les crédits nécessaires au remboursement des frais engagés par GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION pour la réalisation de cette prestation et autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018-11-06 Décision modificative budgétaire n° 2 (Budget Commune)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications suivantes au Budget Commune :

▪ Dépenses de fonctionnement :		
- ch. 65 (c/6542) Admission en non-valeur		+ 3 000 €
- ch. 012 (c/64111) Charges de personnel		- 3 000 €
▪ Dépenses d'investissement :		
- c/10226 Reversement Taxe Aménagement		+ 2 000 €
▪ Recettes d'investissement :		
- c/ 10222 FCTVA		+ 2 000 €

2018-11-07 Budget Commune/ Admission en non-valeur / location logement

Le Receveur Municipal signale qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement de loyers de 2016 à 2017 : surendettement et effacement de la dette de M. BRODU Gérard pour un montant de 3.536,71 €.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de cette somme.

Le Conseil Municipal approuve la mise en non-valeur des pièces pour le montant indiqué.

2018-11-08 Demande de subvention au Conseil Général / Accessibilité Ecole et Eglise

Dans le cadre du diagnostic « accessibilité handicapés » sur les bâtiments communaux, le Conseil Municipal sollicite une aide à hauteur de 50 % du coût des travaux au Conseil Départemental pour la réalisation de l'accès de l'école et de l'Eglise (voirie + rampes). Le montant des travaux est estimé à 10 059,80 € H.T.

2018-11-09 Levée et remboursement de cautions bancaires et retenues de garantie

Sur proposition du percepteur, le Conseil Municipal autorise la levée et le remboursement des cautions bancaires et des retenues de garantie émanant des entreprises ayant réalisé des travaux pour la commune.

2018-11-10 Consultation avant-projet et maîtrise d'œuvre – schéma d'aménagement d'un terrain dans le secteur de Kériel Sud

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs bureaux d'études pour l'avant-projet et la maîtrise d'œuvre d'un schéma d'aménagement à vocation habitat sur un terrain communal situé dans le secteur de Kériel Sud.

Après étude des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de confier la mission (dossier technique + 1^{ère} tranche soit 20 lots) à GEO BRETAGNE SUD de Vannes pour un montant de 43 315 € H.T. Il autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

2018-11-11 Indemnisation des frais de déplacements hors commune du personnel communal

M. Le Maire fait part à l'assemblée que le personnel communal est amené à se déplacer hors de la commune pour les besoins du service : réunions, formations... Sur sa proposition, le Conseil Municipal accepte de verser une indemnité de remboursement des frais kilométriques lors des déplacements professionnels (avec ordre de mission et présentation d'un état de frais) pour le personnel communal utilisant leur véhicule personnel sur la base du tarif en vigueur.

2018-11-12 Régulation chauffage salle l'Agapanthe

Le Maire fait part à l'assemblée que l'installation de la commande à distance pour permettre la régulation du chauffage de la salle l'Agapanthe par internet depuis la mairie est devenue obsolète. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer avec la Société ETT Services de Ploudalmezeau (29) un contrat pour l'installation d'un nouveau système. Le montant s'élève à 2 130 € H.T. pour 5 années et ensuite renouvellement tacite reconduction à 120 € H.T. par an.

2018-11-13 Convention Commune-ENEDIS (parcelle ZR36-172-174)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que des ouvrages électriques (installation de lignes électriques souterraines) ont été implantés sur les parcelles ZR 36 ZR 172-174 appartenant au domaine privé de la commune. Une convention sous seing privé signée avec ENEDIS le 21 juin 2018 a bien été enregistrée au service de la publicité foncière mais n'a pas été publiée. Sur demande et aux frais d'ENEDIS il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'acte notarié pour régularisation.

2018-11-14 Autorisation règlement dépenses investissement 2019 à hauteur du ¼ du budget n-1

Dans l'attente du vote du Budget 2019 et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à régler les premières factures d'investissement sur le premier trimestre 2019 dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au BP 2018.

Chapitre	Montant maximum
20	4 705 €
21	15 225 €
23	123 715 €

Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. Le Maire à mandater les dépenses d'investissement début 2019 dans les conditions prévues ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide de réactualiser les tarifs de la location de la salle l'Agapanthe à compter du 01/01/2019.

	Associations	Particuliers	Extérieurs
SALLE demi-journée			
hall + petite salle - vin d'honneur	80 €	110 €	140 €
hall + grande salle	110 €	260 €	335 €
hall + petite et grande salle	110 €	310 €	400 €
SALLE journée			
hall + petite salle - vin d'honneur		200 €	255 €
hall + grande salle		420 €	540 €
hall + petite et grande salle		520 €	670 €
CUISINE	60 €	85 €	110 €
VAISSELLE			
50 couverts	40 €	55 €	70 €
100 couverts	80 €	110 €	140 €
SCENIQUE	40 €	40 €	60 €
VIDEOPROJECTEUR	30 €	30 €	30 €
CAUTION	1000 €		
FORFAIT 2 JOURS : DEMI TARIF SUR LA 2ème JOURNEE			

Entretien terrain des sports

Le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux d'entretien au terrain des sports. Il accepte le devis présenté par Questembert Communauté pour un montant de 1 926,20 € T.T.C.

Composition commission de contrôle des listes électorales

Dans le cadre de la mise en place du R.E.U. (Répertoire Electoral Unique) au 1^{er} janvier 2019 une commission de contrôle doit être créée par la commune. Elle s'assurera, notamment, de la régularité de la liste électorale. Elle est constituée de :

- Conseillers municipaux : Raymond LE PAGE (Titulaire) Patrice KNUCHEL (Suppléant)
- Délégués de l'administration : Annick GUILLAUME (Titulaire) Philippe MAGNAT (Suppléant)
- Délégués du Tribunal de Grande Instance : Jean-Yves BOUGRO (Titulaire) Véronique ARS (Suppléante)

Réfection peinture / Logement « rue de la Forge »

Le Conseil Municipal accepte un devis l'entreprise DEBAYS Jean-Luc de Pleucadeuc pour la réfection de peinture dans un logement communal situé rue de la Forge pour un montant de 2 061,05 € H.T.

Mise à disposition d'un garage / Mme SANIHARD

M. Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Mme SANIHARD Corinne pour la mise à disposition d'un garage. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de location pour un garage vacant situé 3 rue du Calvaire au prix de 70 euros/mois.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2019

Présents : Mesdames LE BRETON GUENEGO. MALVILLE. MM. BERTIN. KERRAND. KNUCHEL. LE MONNIER-LE PAGE. LE PAGE. MAGREX. SAYER. SERAZIN. TIDU (procuration de Mme DUPUIS).

Absents : Mme DUPUIS. (excusée)

M KERRAND C. a été nommé secrétaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 janvier 2019

2019-01-01 Bâtiment du 3 rue du Calvaire / Acquisition EPF et réhabilitation en maîtrise d'ouvrage communale

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment situé « 3 rue du Calvaire » au cœur du bourg, était à vendre depuis de nombreuses années. Il comprend un ancien commerce au rez de chaussée et son logement au-dessus. Le bâtiment est en mauvais état général. Il est caractéristique d'une dévitalisation des centres bourgs ruraux.

Dans l'attente d'un projet communal global, le bâtiment et le terrain arrière ont été achetés par l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) en 2016.

Après de multiples réflexions locales, afin de dynamiser cette vitrine pour la commune et de redensifier son habitat, la municipalité souhaite acquérir cet ensemble à l'EPFR afin, dans un premier temps, de réhabiliter le bâtiment en locaux tertiaires au rez de chaussée et logements locatifs sociaux au niveau supérieur. Les combles, trop étroites, ne seront pas exploitées. Le terrain arrière pourrait être exploité par un bailleur social.

L'opération 'logements' devrait être financée en locatif social de type PLUS (1 logement de type 3) et PLAI (1 logement de T2). Il convient de rappeler que ce type de demande locative est très recherché dans la commune, notamment par les jeunes actifs.

L'étude de faisabilité financière montre que le coût estimatif d'opération (acquisition, réseaux, démolition, travaux de réhabilitation, honoraires divers et révision de prix) est estimé à 727 000 € avec une TVA à 10 %.

Afin d'engager cette opération, le Conseil Municipal décide :

De lancer près de l'EPFR la démarche relative à l'acquisition de ce cet ensemble immobilier et de son terrain adjacent

D'engager l'opération sous maîtrise d'ouvrage communale, la réhabilitation de ce rez de chaussée en locaux tertiaires et de ces 2 logements locatifs, à vocation sociale à l'étage et de :

Solliciter près de l'Etat une décision d'agrément PLUS et PLAI et bénéficier de subventions au titre du locatif conventionné, de la T.V.A. au taux réduit de 10% et d'une exonération de la TFPB pendant 25 ans

Solliciter 2 Prêts Locatifs Sociaux (PLAI et PLUS) près de la Banque des Territoires

Solliciter une aide financière près de Questembert Communauté

Solliciter les subventions du Conseil Départemental du Morbihan pour la création de logements sociaux

Solliciter une aide dans le cadre du partenariat Pays-Région au titre de la centralité

Solliciter près de l'Etat une aide au titre de la DETR pour la création de logements sociaux en centre bourg

Solliciter les subventions de l'Etat au titre du FSIPL et du contrat de ruralité pour la revitalisation de bâtiment situé en cœur de bourg

Solliciter tout autre organisme ou partenaire susceptible d'aider à la création de locatifs sociaux et pour la revitalisation des centres bourgs ruraux.

Pour réaliser cette opération, le Conseil Municipal décide de passer une convention d'assistance administrative et financière pour la maîtrise d'ouvrage avec SOLIHA Morbihan pour un montant de 3 % de l'opération (hors honoraires).

Le Conseil Municipal autorise également M. Le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre par courrier ou avis dans la presse et à signer tous contrats, conventions, marchés, baux... relatifs à la réalisation de ce projet.

2019-01-02

Approbation de la convention d'accompagnement à la gestion des données personnelles proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan

En application du Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, il incombe à la collectivité, outre la désignation d'un délégué à la protection des données personnelles (DPD), de procéder à un recensement de l'ensemble des traitements de données auxquels elle a recours, ceci en vue d'établir un registre permettant de satisfaire à la nouvelle obligation de transparence. La collectivité devra ensuite déterminer les principales actions à diligenter pour assurer la conformité de ces traitements de données avec les nouveaux droits des administrés, procéder aux modifications contractuelles requises par les obligations de leurs sous-traitants et définir des processus internes de gestion des risques.

Eu égard à l'importance du travail à réaliser, il est proposé au conseil municipal de fournir à notre DPD l'appui du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, à travers une convention de prestation de services.

L'intervention du centre de gestion sera détaillée dans un plan d'intervention dédié pouvant comporter tout à la fois l'inventaire des traitements de données personnelles, l'accompagnement à mise en place du registre, l'assistance à la réalisation d'analyse d'impact sur la vie privée et l'appui à l'organisation des processus internes.

Le Conseil Municipal,

- Approuve la convention d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan ;
- Inscrit les crédits nécessaires sont au budget communal ;
- Autorise M. Le Maire à signer ladite convention

2019-01-03 Demande de remboursement pour la réparation d'un pilier endommagé

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré a percuté un pilier du muret situé à proximité de l'Eglise.

Le Conseil Municipal décide de facturer à celui-ci les frais de réparation du pilier pour un montant de 280 €.

Mise à disposition d'une pièce dans un bâtiment / M. PERDU

M. Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M. PERDU Christian pour la mise à disposition de pièces dans un bâtiment pour entreposer ses meubles. Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer un contrat de location pour les pièces vacantes situées dans un bâtiment au « 3 rue du Calvaire ». Le montant mensuel est fixé à 70 €.

Modification horaires classe maternelle

Sur proposition des enseignantes de l'école « Les Petits Apprentis » et dans le but de fluidifier la sortie des élèves pendant les travaux d'aménagement d'une classe et d'un préau, le Conseil Municipal accepte de demander à l'Académie une modification des horaires des classes maternelles à compter du 25 février 2019 et jusqu'à la fin des travaux à savoir : 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 20 à 16 h 20 au lieu de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/02/2019

Présents : Mme MALVILLE. MM. KERRAND. KNUCHEL. LE MONNIER-LE PAGE. LE PAGE. MAGREX. SAYER. SERAZIN. TIDU.

Absents : Mme LE BRETON GUENEGO - procuration à M. SERAZIN - M. BERTIN - procuration à M. LE PAGE - (excusés). Mme DUPUIS.

M KNUCHEL P. a été nommé secrétaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 février 2019

2019-02-01 Tarif location Salle les Mimosas

Suite à des demandes d'entreprises pour l'utilisation d'une salle en vue d'organiser des séances de formations ou d'informations à des fins commerciales, le conseil municipal décide de louer la salle des mimosas au tarif de 30 €/heure ou 100 €/journée.

Personnel-Dispositif «contrat d'accompagnement dans l'emploi »

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Conseil Municipal décide l'embauche à temps complet d'un salarié en contrat unique d'insertion au service technique à compter du 04 mars 2019 pour une durée d'un an. Il autorise M. Le Maire à signer tous les documents pour la mise en œuvre du dispositif (conventions, contrats...). L'Etat participe à hauteur de 50 % sur une durée hebdomadaire de 20 H.

Mise à disposition d'un terrain communal pour stationnement (manifestation associative)

A la demande de l'association organisatrice de la manifestation Larré-Allaire, le conseil municipal décide la mise à disposition du terrain communal situé à proximité du terrain des sports pour faciliter le stationnement des véhicules.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2019

Présents : Mesdames LE BRETON GUENEGO. MALVILLE. MM. BERTIN. KERRAND. KNUCHEL. LE MONNIER-LE PAGE. LE PAGE. MAGREX. SAYER. SERAZIN. TIDU.

Absents : Mme DUPUIS

M TIDU P.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2019

2019-03-01 Vote des taux d'imposition (Année 2019)

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2019, les taux d'imposition fixés en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 15,63 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,17 %
- Taxe foncière (non bâti) : 52,56 %

2019-03-02 Aménagement de voirie et parkings des logements sociaux Rue du Calvaire.
Demande subvention DETR et Conseil Départemental/PST (programme 2019)

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une voirie d'accès et de places de stationnement destinés à une opération de logements locatifs sociaux situés rue du Calvaire. Le montant des travaux HT et des honoraires est estimé à 76.235,00 euros. Il propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal :

Approuve le projet de création de voirie et parkings en vue de desservir les logements sociaux.

Valide le plan de financement prévisionnel tel que présenté.

Sollicite les subventions auprès de la Préfecture (DETR), et du Conseil Départemental (PST).

Autorise M. Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

2019-03-03 Budget commune : Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif de 2018, qui laisse apparaître un excédent de 416.936,95 € en section de fonctionnement et un déficit de 229.000,62 € en section d'investissement, soit un excédent global de clôture, hors restes à réaliser de 187.936,33 €.

2019-03-04 Affectation du résultat du Compte Administratif 2018 (Budget Commune)

M Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2018 (Budget Commune)

- Capacité de financement de la section de fonctionnement : 416.936,95 €

- Besoin de financement de la section d'investissement : 291.310,62 €

M. Le Maire propose l'affectation du résultat au financement de la section d'investissement pour 291.310,62 € (c/1068) et 125.626,33 € (c/002) en section de fonctionnement du BP 2019.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

2019-03-05 Budget Commune : Compte de gestion 2018

2019-03-09 Budget annexe Logements Sociaux : Compte de gestion 2018

2019-03-12 Budget annexe LT St-Aignan : Compte de gestion 2018

2019-03-15 Budget annexe Les Hauts du Gohlen : Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-03-06 Vote du Budget Primitif 2019 (Commune)

M. Le Maire présente le budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 036 787,00 € et qui s'élève en section d'investissement à 879 914,00 € en dépenses et à 981 684,00 € en recettes.

2019-03-07 Budget annexe : Logements sociaux / Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif de 2018, qui laisse apparaître un excédent de 58.807,22 € en section de fonctionnement et un déficit de 13.056,15 € en section d'investissement, soit un excédent global de clôture, hors restes à réaliser de 45.751,07 €.

2019-03-08 Affectation du résultat du Compte Administratif 2018 (Budget Annexe Logements sociaux)

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2018 (Budget Annexe Logements Sociaux)

- Capacité de financement de la section de fonctionnement : 58.807,22 €

- Besoin de financement de la section d'investissement : 14.056,15 €

M. Le Maire propose l'affectation du résultat au financement de la section d'investissement pour 14.056,15 € (c/1068) et 44.751,07 € (c/002) en section de fonctionnement du BP 2019.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

2019-03-10 Vote du Budget Primitif 2019 (Logements Sociaux)

M. Le Maire présente le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 77 752,00 € en section de fonctionnement

- 30 057,00 € en section d'investissement

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2019 proposé.

2019-03-11 Budget Annexe LT St-Aignan : Compte Administratif 2018

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif de 2018, qui laisse apparaître un déficit de 17.970,94 € en section de fonctionnement et un déficit de 127.448,37 € en section d'investissement, soit un déficit global de clôture de 145.419,31 €.

2019-03-13 Vote du Budget Primitifs 2019 (LT St-Aignan)

M. Le Maire présente le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 147 425,00 € en section de fonctionnement

- 238 008,05 € en section d'investissement

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2019 proposé

2019-03-14 Budget Annexe LT Les Hauts du Gohlen : Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif de 2018, qui laisse apparaître un excédent de clôture de 98.006,37 €.

2019-03-16 Clôture Budget Annexe « Lotissement Les Hauts du Gohlen »

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12/06/2012 relative à la création du budget annexe « Lotissement Les Hauts du Gohlen »

Compte tenu de la réalisation complète des travaux et de la vente de tous les lots, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Le Compte Administratif 2018 ainsi que le compte de gestion 2018 dressé par le comptable public ont été votés le 29/03/2019.

Le Conseil Municipal décide de clôturer le Budget Annexe du Lotissement Les Hauts du Gohlen au 31/12/2018 avec reprise du résultat au c/002 (excédent de fonctionnement) du Budget principal de la Commune soit 98.006,37 €.

2019-03-17 Demande de subvention au Conseil Départemental / Entretien de voirie 2019 (hors agglomération)

M. Le Maire présente le devis relatif aux travaux de réfection du chemin de la nôe des dames dont le montant s'élève à 12 883.50 € H.T.

Le Conseil Municipal décide :

- de programmer les travaux,

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires,

- de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention aussi élevée que possible dans le cadre du nouveau dispositif dédié à l'entretien de la voirie hors agglomération.

2019-03-18 Choix du nom de l'espace situé à l'arrière de l'immeuble Bédard

En vue de l'opération de réalisation de logements locatifs, de l'aménagement de la voie d'accès et des espaces verts, le Conseil Municipal décide de nommer l'espace situé à l'arrière de l'immeuble Bédard et valide « Le clos du Rohélet ».

2019-03-19 Aménagement « Le Clos du Rohélet » / Mission maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Cabinet Géo Bretagne Sud de Vannes concernant la mission de maîtrise d'œuvre partielle de voirie- réseaux d'eaux pluviales et aménagement des espaces verts communs du Clos du Rohélet. Les honoraires s'élèvent à

5 565,00 € H.T. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de Maîtrise d'Oeuvre.

Suite Compte-rendu Conseil Municipal du 29 Mars 2019

Acquisition matériel informatique / Médiathèque et Ecole

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la Société Média Bureautique de Vannes du matériel informatique (ordinateur, tablette, lecteur codes-barres....) pour la médiathèque pour un montant de 1 696,21 € T.T.C. ainsi que de l'équipement informatique (serveur, pc portable, projecteur...) pour l'école pour un montant de 5 148,80 € T.T.C.

Travaux de voirie 2019

Programme des travaux de voirie à réaliser dans le cadre de la convention des groupements de commandes pour la passation de marchés signée avec Questembert Communautés : (montant T.T.C.)

- rue du 19 Mars 1962 : 1 787,58 €
- rue Saint-Michel : 3 461,98 €
- Le Bas du Nal / Kerplat : 3 799,03 €

Réfection plancher et remplacement d'une fenêtre / Eglise

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte le devis de l'Entreprise LE CADRE Menuiserie de Questembert relatif à la réfection du plancher au clocher de l'Eglise ainsi que le remplacement d'une fenêtre. Le devis s'élève à 3 069,41 € T.T.C.

Remplacement portail / Cimetière

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société MJ METAL de Questembert pour le remplacement du portail du cimetière pour un montant de 5 556,00 € T.T.C.

Remplacement du coffret électrique / Salle des sports

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SALMON Gilles de Questembert relatif au remplacement du coffret électrique à la salle des sports pour un montant de 3 278,84 € T.T.C.

CLUB MOUCHE du PAYS DE QUESTEMBERT

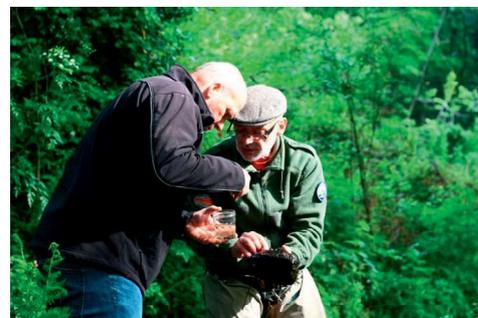
Découverte de la biodiversité avec le club Mouche du Pays de Questembert

Les membres du Club Mouche se sont retrouvés le samedi 18 mai pour une journée de découverte et de sensibilisation à l'environnement.

La matinée a été consacrée à la collecte d'invertébrés sur le cours du Tohon. Armés d'épuisettes, les adhérents ont collecté dans le lit de la rivière larves d'insectes, crevettes et autres espèces vivantes. L'ensemble de la récolte a été conservé dans des bocaux.

Après le déjeuner, les participants ont pu observer à l'aide de binoculaires les larves et invertébrés recueillis afin de déterminer dans quelle famille les classer. Ephémère, Trichoptère, Crustacé, etc....

Cette détermination a pour but de connaître les insectes vivants dans les cours d'eau et ainsi de fabriquer les mouches artificielles correspondantes, mais ces insectes sont également des « bio-indicateurs » de la qualité du milieu dans lequel ils vivent. Au vue des échantillons récoltés, il est possible de dire que le Tohon est une rivière de plutôt bonne qualité puisqu'elle accueille des espèces sensibles aux pollutions comme la mouche de mai par exemple.



Infos et renseignements CMPQ :

Tél : 07 82 61 35 04

Mail : mouche.questembert@gmail.com

Site : <http://mouche-questembert.jimdo.com/>

Les Amis de l'Arz

CONCOURS DE BOULES EN DOUBLETTES le 1^{er} mai 2019 :

24 équipes se sont affrontées dans la bonne humeur et un grand esprit sportif. Un merci tout particulier à Dédé DANO et son épouse qui, sous un œil attentif comptabilisent les scores à la table de marques (gagnants et perdants).



SORTIES ET MANIFESTATIONS :

Une sortie le 30 avril à Nouvoitou au cabaret MOUSTACHE ; un lieu unique en son genre dédié au french cancan. 44 adhérents du club y ont participé et ont pu y découvrir les sublimes danseurs et danseuses. Tout un art, de la magie.

Le 3 juin : Après-midi dansant avec l'orchestre BALAJO. Le nombre de participants a été moindre que l'année dernière soit 192 entrées mais la bonne humeur était au rendez-vous et le parquet bien « lustré » !



Les rendez-vous du club le deuxième jeudi tous les deux mois restent stables et appréciés de tous.

Théâtre La Réplique

Comme chaque année, nous avons eu le plaisir de monter sur scène.

Merci à Lucie et Luna, Tiphaine et Valérie ainsi que Robert et Ronan, grâce à vous la salle a été mise dans l'ambiance dès le début de la soirée.

La pièce a été formidablement interprétée par Philippe, Jean-Marc, Samuel, Valérie, Coralie, Frédéric et Greg. Merci à Frédérique et Yanis pour la régie.

Merci à nos bénévoles Cédric, Anthony, David, Ronan, Arnaud, Théo, Benoit, Simon, Ewan, Enzo, Marie-France, Daniëlle, Tiphaine, Nelly, Caroline, Chloé, Mélanie et notre petite pâtissière Julianne (Juju).



Merci à nos annonceurs pour les banderoles, Elie coiffure, le restaurant Gaëlie, JMV Ringer Charpente-Menuiserie, Kergal TP et les Transports Jérôme Tastard.



Les derniers remerciements seront pour vous public, **MERCI** d'être venu aussi nombreux, vos rires et vos applaudissements nous encouragent à continuer chaque année.

LARRÉ TONIC

Cette saison 2018-2019 a encore éveillé les capacités sportives de nombreux habitants de Larré.

En effet, cette année nous avons enregistré un record d'inscriptions (**128 adhérents**).

Le maintien des cours proposés les années passées, le développement de nouvelles activités (**ZUMBA, FOOT EN SALLE**), et la conservation de **tarifs attractifs** nous ont permis cela.



Les comptes de l'association en cette fin de saison sont "au vert", contrairement à l'année précédente.

Depuis plusieurs années, les tarifs proposés n'ont pas augmenté, et nous avons décidé de les conserver pour la saison 2019-2020.

Ce maintien des tarifs est possible grâce à la mise en place d'événements sur la Commune. **Le Vide-grenier du Printemps** a battu des records d'affluence cette année. **Le Cochon Grillé** (co-organisé avec l'Amicale de l'école) nous a également permis de faire des bénéfices



Ne les oublions pas ! Un grand **Merci** aux membres du bureau, aux membres du conseil d'administration, aux membres d'autres associations, aux membres du conseil municipal et à **tous les bénévoles** qui assurent la bonne mise en place de ces événements, et donc la pérennité de l'association sportive LARRE TONIC.

L'assemblée générale a eu lieu le 07 juin 2019. Après validation des comptes, les membres du conseil d'administration ont procédé à un nouveau vote du bureau.

Nous enregistrons le départ de Virginie Sayer (secrétaire) qui a donné de son temps et de son énergie pendant 5 ans, et la remercions pour son investissement.

Pour cette nouvelle saison, les membres du bureau sont :

Président : Jérôme Tatibouët

Secrétaire : Patricia Lecardonnel / Secrétaire-adjointe : Maela Badouel

Trésorière : Sandrine Floquet / Trésorière-adjointe : Julie Orhan

Le bureau vous remercie pour votre soutien et votre confiance et vous annonce la reconduction de toutes les activités pour cette saison 2019-2020.

A vos baskets !

Les activités proposées

Eveil corporel PS/MS - le jeudi de 17h à 18h

Eveil sportif GS/CP - le lundi de 17h à 18h

Multisports CE/CM - le jeudi de 16h45 à 17h45

Zumba CE/CM - le vendredi de 17h00 à 18h00

Zumba Adultes - le vendredi de 18h00 à 19h00

Gym Tonique - le mardi de 20h15 à 21h15

Gym d'entretien - le mardi de 9h30 à 10h30

Marche - le mardi à 14h RV salle des Associations 8 euros/an

Foot en salle - le mercredi à 20h au Tonneau 35 euros/an

Les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site internet de l'association ou à la mairie.

TARIF : 80 euros/an
Formule DUO : 150 euros
Formule TRIO : 210 euros
Formule QUATUOR : 250 euros



La fête des Associations : démonstration de Zumba

CONTACTS : Mail : assolarretonic@gmail.com Site internet : larretonic.asso-web.com



Entente Sportive LARRÉ MOLAC



Fin de saison sportive pour l'ESLM place à la trêve estivale.

Cette saison footballistique, l'équipe première finit à la 6ème place du championnat en D2 et la B réussit à se maintenir en D3 pour la saison prochaine, in extremis. Le début de saison a été compliqué dû au nombre de joueurs blessés, mais les seniors s'en sortent plutôt bien au cours de la saison.

Les vétérans (cette catégorie joue sans classement, à partir de 35 ans) ont connu l'effet inverse, du monde au départ et quelques désistements sur la fin de saison. Ils jouent le dimanche matin dans un esprit de convivialité plus que de compétitivité.

Côté jeunes, nous avons des U6, U9 et U11. Par manque d'effectif, nous n'avons pas pu avoir de U13 la saison passée et espérons bien pouvoir relancer toutes les catégories à la rentrée en septembre.



Les joueuses seniors ont connu quelques déboires cette saison. Après être montée par surprise la saison dernière, l'équipe fanion a eu beau faire des matches à score serré et quelques victoires, cela n'a pas suffi pour se maintenir à ce niveau. On y croit pour plus tard.

Chez les plus jeunes, Benjamins et Minimes ont évolué en catégories mixtes avec une belle évolution cette saison. Pour la saison prochaine, de nombreuses minimes vont monter en cadettes, si des demoiselles de 16 ans veulent venir compléter l'équipe, elles seront les bienvenues.



Chaque année nous terminons la saison sportive par le traditionnel tournoi des jeunes U9-U11-U13

La finale U11 a été remportée par Pleucadeuc face à Larré Molac

La Final U13 a été remportée par la BO

Pour les U9, il n'y a pas de classement, chaque enfant a été récompensé et nous remercions tous nos partenaires pour le bon déroulement de ce tournoi et l'aide qu'ils nous apportent afin de pouvoir récompenser chaque participant.



Pour le baby basket, c'est la première saison que nous lançons cette catégorie, ça a été chouette de voir les enfants de 3 à 7 ans progresser avec le ballon. La reprise en septembre n'est pas encore définie, elle sera communiquée ultérieurement.

Vous pouvez nous suivre sur : Eslm.footeo.com et

sur notre page  Entente Sportive Larré Molac (groupe)



Samedi 15 juin l'ESLM basket est allée à Rennes pour les matches d'entraînement Turquie/Serbie et France/Russie

Une navette vers les plages cet été !

Afin de faciliter la mobilité sur le territoire, Questembert Communauté met en place, **du 16 juillet au 22 août, une navette au départ des communes, vers Damgan.**

Moyennant 2€/aller-retour (- 18 ans) ou 4€/aller-retour (+ 18 ans), ce service est l'occasion de pouvoir passer la journée sur le littoral en toute tranquillité.

Cette navette desservira Larré le mardi.

La navette propose également un trajet de Damgan vers le site du Moulin-Neuf et Rochefort-en-terre.

Horaires et itinéraire sur www.questembert-communaute.fr

Contact : 02 97 26 59 51 - amenagement@qc.bzh



La Passerelle

Questembert Communauté met en place un nouveau dispositif au sein des accueils de loisirs pour les 9-11 ans.

Tout part d'un simple constat

Bien souvent, les enfants de cette tranche d'âge ne trouvent plus leur place en accueil de loisirs enfance (3-11 ans). Pour autant, ils ne sont pas encore prêts à intégrer un accueil jeunes (11-17 ans). C'est à ce moment là que « la passerelle » prend tout son sens !

La passerelle, qu'est-ce-que c'est ?

C'est le fait de prendre en compte les besoins particuliers des 9-11 ans en leur proposant un programme d'activités spécialement conçu pour eux.

Les animateurs peuvent les amener à rejoindre la maison des jeunes pour pratiquer des activités dans ces locaux mais sans la présence des plus grands (14-17 ans).



Ce dispositif permet ainsi une intégration progressive et en douceur.

Si votre enfant est concerné ou en cas de doute,

Les animateurs sont là pour vous informer et vous conseiller.

La passerelle, une bonne occasion d'aider votre enfant à grandir encore un peu plus !

Contact : 02 97 26 15 00 - enfancejeunesse@qc.bzh

Nouveau : des cours pendant l'été à la piscine !

Cet été, **du 15 juillet au 30 août 2019 inclus**, la Piscine Beau Soleil propose des cours de **natation (enfants et adultes), d'aquatraining et d'aquagym.**

Contact : 02 97 26 66 60 - piscinebeausoleil@qc.bzh

Asphodèle : soirée de présentation de saison

Rendez-vous **vendredi 27 septembre à 20h30** pour découvrir ce que vous réserve la nouvelle saison de l'Asphodèle. La soirée s'achèvera par un spectacle d'une durée d'une heure.

[SH] Sherlock Holmes, son dernier coup d'archet

Public : dès 8 ans Tarif : entrée libre et gratuite, dans la limite des places disponibles.

Pas d'ouverture de billetterie ce soir-là.

Contact : 02 97 26 29 80 - asphodele@qc.bzh



Fournisseurs d'électricité et de gaz

Nous vous informons qu'en 2019 toutes les agences EDF ont fermé leurs portes et cela pour mieux se focaliser sur le service client téléphonique et en ligne.

Pour en savoir plus sur la fermeture des agences EDF en 2019 :

<https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/agences-edf-fermeture/>

Retrouvez toutes les informations sur les services d'EDF pour Larré : <https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>

Toutes les informations liées à l'ouverture de votre compteur de gaz auprès d'un fournisseur :

<https://www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/>



En France ERDF change d'appellation et devient désormais ENEDIS. Ce qui implique que le numéro d'urgence dépannage a changé lui aussi il est le 09.72.67.50.56 pour votre région.

Lorsque vous arrivez dans un nouveau logement, il faut passer le compteur à votre nom. Pour cela il faut contacter un fournisseur d'électricité et non pas ENEDIS.

Les prochaines collectes de sang à Questembert

Pour information, sachez que vous pouvez prendre connaissance des dates et heures de chaque lieu de don en vous connectant sur www.dondusang.net, rubrique « où donner ? »

Jeudi 17 Octobre et Vendredi 18 Octobre de 14h00 à 18h30

Jeudi 19 Décembre et Vendredi 20 Décembre de 14h00 à 18h30

Lieu : Salle Alan Meur - Place du Général de Gaulle - Questembert

Les besoins sont très importants

PAEJ
POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES

Besoin d'une information ?
D'un conseil ?

Parler pour avancer

quotidien violence travail santé
vie amoureuse scolarité sexualité
sexualité travail scolarité violence
vie amoureuse scolarité sexualité
santé violence quotidien scolarité
santé violence quotidien scolarité
santé sexualité

POUR LES 12-25 ANS - OUVERT AUX FAMILLES
anonyme - confidentiel - gratuit

06 48 60 62 40
contact@paej-paysdevannes.fr

Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse :

- Aux jeunes de 12 à 25 ans, rencontrant des difficultés : mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques.
- Aux familles confrontées à des difficultés avec leurs enfants.

Le **PAEJ** vous accueille à **Questembert, le mercredi de 16h à 18h**, dans les locaux du **Pôle Jeunesse, rue Jean Grimaud** (près du Carrefour Market).

D'autres accueils existent à Vannes, Grand-Champ, Elven.

Pour prendre contact avec la coordinatrice du PAEJ : **06 48 60 62 40**
contact@paej-paysdevannes.fr.

L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.

Escape Game "Le Mystère Penn-Lann" - Moulin Neuf Aventure



Rochefort-en-Terre Tourisme
Pays de Questembert

Vous avez 60 minutes pour, à l'aide d'indices, résoudre une énigme faisant appel à la logique, à la réflexion, à la communication et au travail d'équipe. Le divertissement idéal pour les groupes d'amis, les familles et les collègues de travail

"Le professeur Gabi Petibois, chiroptérologue renommé de Rochefort-en-Terre, en est certain : d'après son enquête, la société Petroly & Co veut faire main basse sur les anciennes ardoisières des Grées, classées Zone Protégée Natura 2000, et dans lesquelles nidifient des chauves-souris. Le professeur Petibois a compris que l'objectif premier de la multinationale est de décimer les populations de chiroptères qui entraveraient ses projets. Alors qu'il est sur le point de révéler ce plan machiavélique, le savant disparaît subitement. Il a laissé dans son atelier des indices pour reprendre le flambeau et sauver les chauves-souris..."



L'été à la Base de loisirs Moulin Neuf Aventure

Activités nautiques, nature et sensation à l'étang du Moulin Neuf:

- location de vélos de ville, VTT, VAE, elliptigo, rosalie, kart, HCP (adaptable aux fauteuils roulants)
- location pédalo, paddle, canoë, kayak, waterbulle, float tube
- Tyrolienne géante de près de 300 mètres
- parcours dans les arbres
- escape game (2 salles de 3 pers. min, 6 pers. max)
- course d'orientation

CONTACT (pour tous renseignements)

02 97 42 55 28 - 07 78 41 27 94

info@moulin-neuf-aventure.bzh

Réservation sur place et en ligne sur

www.moulin-neuf-aventure.bzh

L'été 2019 au Pays de Questembert

Toute l'équipe de Rochefort-en-Terre Tourisme est à votre disposition dans les 2 bureaux de **Questembert** et **Rochefort-en-Terre** :

A Questembert - 13 rue des Halles

En juillet et août, il est ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 13h et de 14h30 à 18h30, le dimanche et jours fériés (du 9/07 au 20/08) de 9h30 à 12h.

A Rochefort-en-Terre - 3 Place des Halles

Du 1er juillet au 31 août, il est ouvert du lundi au dimanche de 10h à 13h et de 14h à 18h30 (y compris jours fériés).

Un été festif !

Constatez-le par vous-même en consultant la rubrique **Sortir/Agenda** du site de l'Office de Tourisme www.rochefortenterre-tourisme.bzh (mises à jour quotidiennes).

Demandez également « la Carte festivités 2019 ». Elle est gratuite et disponible dans les Offices de Tourisme de Questembert et Rochefort-en-Terre, dans les mairies du Pays, les commerces...



Retransmission d'opéras et ballets

En partenariat avec Trafalgar releasing, l'Iris proposera à partir de novembre

2019 des opéras et des ballets du Royal Opera House de Londres captés au mythique théâtre de Covent garden :

- *Don Giovanni* de Mozart (Mise en scène : Kasper Holten) : **Vendredi 8 novembre à 14h30 et 20h**
- *Casse-Noisette* de Tchaikovsky (Mise en scène : Peter Wright) : **Vendredi 13 décembre à 20h et Samedi 14 décembre à 14h30**

Séance à la carte

Envie de voir un film que nous n'avons pas pu programmer ?!

Envie de découvrir un film que vous auriez manqué ?!

Envie de partager un coup de cœur ?!

L'Iris cinéma propose la séance à la carte :

Nous programmons le film que vous souhaitez voir, vous vous engagez à réunir au minimum 20 spectateurs pour cette séance. Tarif unique de 5 € la place / en deçà de 20 spectateurs, forfait de 100 € pour la séance

Contact pour renseignements et réservation :

Stéphanie Jourde

infos@iris-cinema-questembert.com

02 97 26 60 90

Nouveau : A partir du 14 juillet et durant tout l'été, l'Iris cinéma proposera des séances les mardis et dimanches matins à 10h45 / 11h

Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires

Paiement et obtention de la carte

Jusqu'au 10 août 2019

Par courrier

Envoyez au SITS

Place du général de Gaulle

56230 QUESTEMBERT

- Votre ou vos chèque(s) à l'ordre du SITS de Questembert (nom de l'élève au dos)

- Une (ou des) enveloppe(s) timbrée(s) à votre adresse pour le retour de la vignette ou de la carte (autant que de chèques)

- Une photo d'identité (nouveaux inscrits ou renouvellement de carte)

- Le coupon du règlement intérieur signé (nouveaux inscrits)

sits.questembert@gmail.com

02.97.26.11.54

06.88.20.03.68

OUVERTURE

Du Lundi au Vendredi de 9 h
00 à 12 h 00

Et

de 14 h,00 à 17 h 00

Du 19 au 30 août 2019

Au bureau

- Un moyen de paiement (chèque, CB ou espèces - faire l'appoint)

- Une pièce d'identité (nouveaux inscrits ou renouvellement de carte)

- Le coupon du règlement intérieur signé (nouveaux inscrits)



Les amis de l'école publique

Les membres de l'Amicale tiennent à remercier les parents d'élèves pour leur participation de plus en plus active. Cet investissement a permis d'organiser cette année **4 manifestations**.



15 décembre LA BOOM DE NOËL

Avant de partir en vacances, les P'tits Apprentis déguisés se sont défoulés et ont dansé sur leurs chansons préférées. Le Père Noël était de la partie. Les enfants ont pu profiter de sa présence pour être pris en photos.

19-10 février FEST-NOZ & FEST-DEIZ

Ce week-end festif était l'occasion pour le groupe **Korriganed** d'enregistrer son album en live. L'événement a permis de regrouper plus de 400 danseurs.



13 avril LE COCHON GRILLÉ

Succès au rendez-vous pour cette première édition co-organisée avec Larré Tonic. **200 personnes étaient présentes**. La soirée a été animée par le groupe Tamm Glaz.

22 juin LA FÊTE DE L'ÉCOLE

Calèche, kart, tir au but, pêche à la ligne, toucher/trouver... Les p'tits apprentis étaient au RDV !! Cette journée s'est clôturée par une soirée grillades-frites avec plus de 120 convives.



SOUTIEN FINANCIER

Cette année, l'Amicale a soutenu financièrement les projets pédagogiques de l'école à hauteur de **2 896 euros**.

Les principaux projets sont :

- L'aménagement du jardin avec l'intervention de l'association «Des graines et des brouettes»
- Le soutien aux activités scolaires de l'école : cinéma, abonnements, JMF (Jeunesses Musicales de France)...

REMERCIEMENTS

Le groupe Korriganed participe gratuitement depuis 6 ans aux différents fest-noz organisés par l'Amicale. Les cachets étant offerts, cela représente une économie de plus de **4000 euros**.

En retour, les membres de l'Amicale et plusieurs bénévoles ont apporté leur aide lors des **45 ans de Korriganed, le 6 juillet, à l'espace Le Derf à Séné**. Une vingtaine de bénévoles se sont relayés pour tenir le bar. Ce 45^{ème} anniversaire coïncide avec la sortie du dernier album de Korriganed enregistré à Larré en février dernier.



KORRIGANED 45 ANS

Samedi 6 juillet de 15h à 03h

Espace Le Derf à Séné

Extérieur ou Salle suivant météo

Arnaud Royer Solo	David Pasquet trio	Koskerien
Arvest	Dremmwel	Robers-Noguet
Best boues trio	Hannou-Martin	Sonerien Du
Blain-Leyzour	Hartigan's	Talec-Noguet
Boufford-Pénard	Kilhan	Taradineux
Carré Manchot	Korriganed	Yvon Etienne

Buvette et restauration sur place

Entrée 8 euros gratuits moins de 16 ans



CONTACT

Stéphane Guillemot
Président

Goulven Saout
Vice-président
06 19 20 58 12

Restez informé par SMS*

*Nous vous invitons lors de la prochaine rentrée scolaire à nous transmettre votre numéro de portable.



Suivez-nous sur Facebook «Amicale de l'école de Larré»



Ecole primaire Les Petits Apprentis

● Boîte à livres ●

Le projet d'une boîte à livres est sur le point d'aboutir. Le concept ? Quand vous avez des livres dont vous ne voulez plus, vous les déposez dans cette boîte afin qu'ils trouvent une seconde vie. Vous pourrez y déposer et prendre des livres à loisir. La boîte à livres a été décorée par les élèves de CM1-CM2, à partir de propositions de motifs présentés en classe. Ils l'ont ensuite scotchée, peinte et décorée. Un résultat coloré pour donner envie de lire.



● La radio ●

L'école a participé à un projet d'émission de radio en partenariat avec Plum' FM (102.1fm).

Les élèves du CP au CM2 ont d'abord visité les studios de la radio. Puis un animateur est venu dans les classes des plus grands pour exercer les enfants à parler au micro et enregistrer les textes qu'ils avaient réalisés. Tous les élèves, à partir de la moyenne section, ont été enregistrés pour réaliser une émission de radio et des encarts sonores qui seront diffusés à l'antenne au mois de juin.



● La ferme ●



En mai, les élèves des classes maternelles se sont rendus en visite à la ferme du Hayo à Larré. Ils ont d'abord assisté à la traite des vaches et ont même pu goûter le lait. Ils ont également pu observer et les petits veaux, les cochons, les poules et les poussins. Ils ont aimé s'installer au volant du tracteur et pique-niquer tous ensemble. Toutes les observations réalisées seront reprises et approfondies en classe. Un grand merci à Johann et Aurélie pour leur accueil !



● Les Kaplas ●

Pendant plusieurs semaines en janvier et février, les élèves ont eu à disposition 4000 kaplas. Ils ont pu explorer et essayer plusieurs techniques de constructions. Petit à petit, ils ont progressé et réussi à inventer des structures de plus en plus élaborées. Il a aussi fallu apprendre à coopérer. Ce projet s'est achevé par la réalisation collective d'une grande cabane.



● Les chauves-souris ●

Début juin, la société Enercon IPP, qui a monté les éoliennes à Larré, a fait intervenir dans les classes du CP au CM2 deux animatrices de la Maison de la Chauve-Souris de Kernascleden afin de sensibiliser les enfants à cette espèce protégée. Les élèves ont pu découvrir la chauve-souris et confectionner plusieurs nichoirs qui seront décorés et installés dans le jardin de l'école.



● Le jardin ●

Le jardin de l'école s'est embelli pendant le printemps: toutes les classes ont jardiné avec Frédérique Deroche, de l'association Des Graines et des Brouettes.

Chaque classe a approfondi un thème de plantations: un potager pour les PS, un jardin des 5 sens pour les MS-GS, un jardin de plantes tinctoriales pour les CP-CE1, un jardin de graines pour les CE1-CE2, des plantes vivaces et utilisables en potions pour les CM. Des totems, des plessis et des plantations dans des bottes complètent la décoration de cet espace de vie très apprécié des élèves.

Ce projet riche en découvertes et manipulations a permis aux élèves de planter, observer, dessiner, peindre, réaliser des pinceaux végétaux, tresser des plessis, fabriquer des potions pour les plantes, concocter des peintures, goûter certaines feuilles.

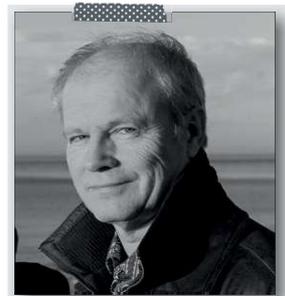
Notre beau jardin restera ouvert aux visites.



● La biennale du livre ●



Fabrice Mondejar



Yves-Marie Clément

A l'occasion de la biennale du livre de Questembert, les élèves de CP-CE1 et CE1-CE2 ont reçu dans leur classe Fabrice Mondejar, auteur illustrateur, qui leur a appris sa technique d'illustration.

Les élèves de CM ont reçu Yves-Marie Clément, avec qui ils ont échangé sur ses livres et son métier d'auteur.



● Visite du collège ●

Le jeudi 9 mai, les CM2 se sont rendus au collège Simone Veil d'Elven pour y passer la journée. Les élèves ont visité le collège en compagnie d'élèves de Gème, ils ont assisté à un cours d'allemand, ont participé à un jeu d'échappatoire pour découvrir le CDI. Le repas au self est toujours un moment attendu des élèves d'élémentaire car le fonctionnement change de la cantine. Enfin, la journée s'est terminée par la participation à un défi mathématique où les CM2 étaient en petites équipes avec des Gème. Bilan très positif de cette journée.



Inscriptions à l'école Les Petits Apprentis

Vous pouvez contacter Aurélie BOSCH, directrice de l'école :

→ par téléphone au 02 97 67 20 55

→ par mail ec.0560392x@ac-rennes.fr



La Fête des Associations en images

